



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémoration de l'Édit de Nantes

Question écrite n° 9302

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme le ministre de la culture et de la communication s'il est envisagé la commémoration officielle du 4e centenaire de l'Edit de Nantes, autorisant la religion réformée et ouvrant la voie au nécessaire respect des convictions religieuses.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, Mme la ministre de la culture et de la communication précise qu'elle a procédé à la mise en place d'un comité national, présidé par le professeur Jean Delumeau, et qui a reçu le haut patronage du Président de la République. Ce comité comprend les représentants des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'éducation nationale, des responsables des quatre grandes religions monothéistes, le président de la Société d'histoire religieuse de la France et le président de la Société de l'histoire du protestantisme français, les représentants de l'Institut de France, le maire de Nantes et le délégué général aux célébrations nationales. Différentes manifestations sont organisées dans toute la France, dont le détail peut être communiqué par la délégation aux célébrations nationales, 87, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris. De plus, une exposition de vingt affiches en exemplaires multiples est mise à la disposition du grand public, intitulée « A propose de l'Edit de Nantes : de l'intolérance à la paix civile et religieuse », réflexion très large sur les racines de l'intolérance et les difficultés du retour de la paix.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9302

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 367

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1783